****

**Information sur les démarches d’urbanisme**

**A partir du 01/01/2022, vous pourrez déposer votre dossier d’urbanisme en ligne via le guichet numérique accessible avec le lien suivant :**

**https://cc-gemozac-saintonge.geosphere.fr**

Cette procédure concerne les demandes de permis de construire, déclarations préalable, certificats d’urbanisme et permis d’aménager, à l’exception des cas particuliers listés ci-après.

**N.B. :** les demandes listées ci-dessous ne sont pas concernées par la possibilité de dépôt numérique, en application des articles L.112-10 du code des relations entre le public et l’administration et du décret n°2016-1491 du 04/11/2016 :

* Autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public (accessibilité et sécurité incendie) en application du code de la construction et de l’habitation.
* Demande de permis de construire avec dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d’accessibilité et de sécurité contre l’incendie et la panique.
* Autorisation de dérogation aux règles d’accessibilité des établissements recevant du public.
* Demande de dérogation aux règles d’accessibilité applicables aux bâtiments d’habitation collectifs lorsqu’ils font l’objet de travaux et aux bâtiments existants où sont créés des logements par changement de destination.
* Demande d’approbation d’un agenda d’accessibilité programmée couplée à une demande d’autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public en application du code de la construction et de l’habitation.
* Autorisation de travaux sur un immeuble de grande hauteur (accessibilité et sécurité)

*Un problème de connexion ? Vous pouvez contacter le service urbanisme de la CDC de Gémozac au 05.46.94.94.18 ou 05.46.94.94.19.*

**Le dépôt des dossiers papier en Mairie reste toutefois toujours possible.**

**Depuis le 01/10/2022, avec la dématérialisation des démarches, un seul exemplaire de dossier papier sera déposé en Mairie.**